

Fond de Développement pour la Vie Associative (FDVA)

Pour rappel, le FDVA est un fonds financier de l'État, porté par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy de Dôme (SDJES).

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations et les documents pour le FDVA présentés par Mme Anne-Laure MOREL, Conseillère d'Éducation Populaire et Jeunesse (SDJES).

Dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), les associations peuvent solliciter des **financements au titre de 2025 pour** :

- **L'ORGANISATION DE FORMATION A L'ATTENTION DES BÉNÉVOLES**

DÉPÔT DES DOSSIERS DU 2 DECEMBRE 2024 JUSQU'AU 19 FÉVRIER 2025 INCLUS

Pour déposer une demande de subvention, il est **indispensable de consulter la note d'orientation régionale 2025** qui précise notamment les associations éligibles, les priorités concernant les actions pouvant faire l'objet d'un soutien et les modalités financières retenues : [Note d'orientation régionale FDVA 1](#)

- **LE FONCTIONNEMENT GLOBAL D'UNE ASSOCIATION OU UN PROJET INNOVANT**

DEPÔT DES DOSSIERS DU 2 DECEMBRE 2024 AU 19 FEVRIER 2025 POUR LES PROJETS REGIONAUX et des départements de la région AuRA hors Puy-de-Dôme (sauf exception, se renseigner auprès du SDJES concerné)

DÉPÔT DES DOSSIERS JUSQU'AU DIMANCHE 2 MARS 2025 INCLUS POUR LES PROJETS LOCAUX OU DEPARTEMENTAUX DU PUY-DE-DÔME

Pour déposer une demande de subvention il est **indispensable de consulter la note d'orientation départementale 2025** qui précise notamment les associations éligibles, les priorités concernant les actions pouvant faire l'objet d'un soutien et les modalités financières retenues : [Note d'orientation départementale FDVA 2](#)

Les demandes de subventions devront parvenir à l'administration par voie dématérialisée, en utilisant le télé-service le Compte Asso, selon les étapes suivantes :

- créer un compte* s'il n'a pas été précédemment créé ;

Afin de créer un compte sur le Compte Asso, l'association doit nécessairement disposer d'un numéro RNA et d'un numéro SIRET valides, et s'assurer que les informations déclarées au greffe des associations ou à l'INSEE sont à jour. Un guide d'utilisation est à votre disposition sur le site suivant :
<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Numéro RNA (Répertoire Nationale des Associations) : attribué à la création de l'association, il est composé de la lettre W suivie de 9 chiffres

Obtenir un numéro SIRET : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55385>

- se connecter au Compte Asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> ;
- sélectionner la subvention que vous sollicitez :

o FDVA Fonctionnement et Innovation Puy-de-Dôme, code 439 ;

· compléter le formulaire de demande de subvention et le sauvegarder au fur et à mesure : lors d'une prochaine connexion vous le retrouverez en cliquant sur « voir les démarches administratives » ;

· confirmer son transfert à l'administration lorsque votre demande de subvention est complète, formulaire et pièces complémentaires (budget prévisionnel de l'association à jour et intégrant la subvention sollicitée au titre du FDVA Fonctionnement et Innovation de manière explicite, statuts, RIB...).

Afin de garantir leur transfert sans perte d'information ni de qualité, les pièces complémentaires doivent être déposées au format PDF (documents scannés ou enregistrés au format PDF).

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA), les Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) et le service départemental Jeunesse Engagement Sports (SDJES) du Puy-de-Dôme proposent des temps d'information et d'accompagnement de novembre à février : les modalités, dates et lieux figurent dans le document "Calendrier information et accompagnement FDVA" auquel vous aurez accès [en cliquant ici](#)

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DES NOTES D'ORIENTATION ET DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES AVANT DE NOUS CONTACTER.

--

Anne-Laure MOREL
Conseillère Education Populaire et Jeunesse

Pierrette BENARD
Assistante administrative

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE - FDVA Puy-de-Dôme
ce.sdjes63.fdva@ac-clermont.fr
04 73 60 98 79

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Puy-de-Dôme
DSDEN du Puy-de-Dôme - Cité administrative - rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand Cedex1
www.ac-clermont.fr/dsden63


**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme